

Le 19 novembre 2018,

Information aux locataires de la résidence : **Salamandre**

IMPORTANT

Pour le respect de tous et la propreté de votre résidence,

RAPPEL CHIENS



Nos amis les animaux sont tolérés dans les lieux loués, à **condition que leur présence ne provoque pas de réclamations de la part des voisins ; les animaux ne peuvent circuler à l'extérieur du logement que tenus en laisse** ; les chiens de catégorie dangereuse doivent faire l'objet d'une déclaration et d'une attention particulière (Tenue en laisse et muselière cf. loi du 20/06/2008).

Pour la **préservation du cadre de vie** et la **propreté des parties communes intérieures et extérieures**, nous demandons aux propriétaires de bien vouloir être responsables de leur animal :

- ↪ **en ramassant leurs déjections,**
- ↪ **en nettoyant leurs pattes en cas d'intempéries,**
- ↪ **en veillant à leur hygiène afin qu'ils ne dégagent pas d'odeur nauséabonde dans les parties communes.**

Toute personne identifiée se verra facturer l'intervention d'une entreprise chargée de nettoyer les déjections et le dossier sera transmis au service juridique de l'Office.

L'Office s'engage pour votre bien-être et votre cadre de vie.



La Direction Clients,

www.ophcannes.fr
Office Contact : 04.93.48.12.22